

République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécly
séance du 4 avril 2025**

**Date de la
convocation**
31/03/2025

Date d'affichage
31/03/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 14

Réf : 2025_014

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le

11 AVR. 2025

L'an 2025 et le 4 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Christian FERRAND), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Magalie CACHO), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : M Thomas MILLIET

Vote des taxes locales 2025

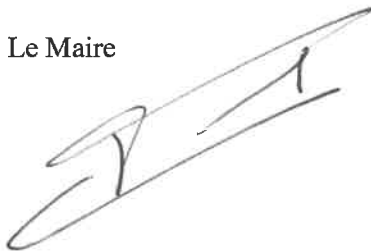
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de taxes directes locales qui resteront les suivants pour l'année 2025 :

- 33.65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33.12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15.03% pour la taxe d'habitation

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le

11 AVR. 2025



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 018-211800354-20250404-DELIB25_14-DE

